

Santé Environnement Travail

Date de publication : 11 décembre 2024

Relevé de décisions de réunion

Réunion n° 4 du comité d'experts Santé Environnement Travail
(CE SET) du 25 septembre 2023

Seul l'avis final publié fait foi.

Présents

Membres du comité d'experts :

Jean Simos, Jean-Dominique Dewitte, Philippe Gloreennec, Fabrice Leray (à distance), Francelyne Marano, Christine Barul, Marcel Calvez (à distance), Olivier Merckel, Xavier Beauné, Christophe Demattei, Francesca Mancini (à distance, uniquement le matin), Maria Ruiz (à distance)

Excusés/absents

Muriel Carpentier-Prévot, David Boels, Radu Duca

Santé publique France

Santé publique France : Coordination scientifique du comité, Direction Santé Environnement Travail, Cellule Régionale Nouvelle-Aquitaine, Cellule Régionale Occitanie, représentants Direction des Régions, représentante Direction Prévention Promotion de la Santé

Présidence

Jean Simos et Francelyne Marano assuraient la présidence de la séance pour la journée. Le quorum est atteint.

Gestion des risques de conflit d'intérêts

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les déclarations publiques d'intérêts (DPI) et de l'ensemble des points à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts pour les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du Comité d'Experts Santé Environnement Travail (CE SET) s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion ayant fait l'objet d'une finalisation.

1. Préambule

L'ordre du jour est approuvé par le Comité d'experts.

Le compte-rendu de la séance précédente (6 juillet 2023) a été validé.

La séance a été enregistrée.

2. Dossier « Bassin industriel de Lacq »

Après un rappel du contexte du dossier, la cellule régionale présente sa réponse aux commentaires et recommandations du CE SET.

Les principaux points de discussion portent sur :

- le fait que le protocole est principalement focalisé sur la population générale et que l'exposition des travailleurs n'est pas prise en compte ;
- les pathologies d'intérêts : les pathologies digestives, du système nerveux, les cancers adultes, l'impact des cancérogènes et des expositions chroniques n'ont pas été évalués ;
- l'exposition et la zone d'étude ;
- les facteurs de confusion ;
- le biomonitoring ;
- l'exposition au valproate de sodium.

De nouvelles interventions seront programmées en 2024 après parution des résultats d'études en vue de l'élaboration de recommandations par le comité.

3. Dossier « REVELA 13 »

Un point d'avancement du travail du groupe de travail (GT) est présenté par le pilote du groupe. Des échanges ont lieu sur le périmètre de la réponse attendue de la part du comité ainsi que des auditions prévues et du calendrier de travail.

4. Dossier « Vallée de l'Orbiel »

Suite à la publication des résultats de l'étude sociologique de contexte local (étude PRIOR¹) menée par le Centre d'Etudes et de Recherches Travail, Organisation, Pouvoir (Université de Toulouse-Jean-Jaurès et Centre National de Recherche Scientifique), le CE SET a été consulté sur les propositions d'actions à émettre dans le cadre de la plaquette qui sera réalisée par Santé publique France suite à l'étude. Après un rappel du contexte du dossier par la cellule régionale (CR), un atelier de travail est mis en place afin de faire travailler les experts sur les préconisations à apporter à la population, compte-tenu des résultats de l'étude sociologique « PRIOR ».

¹ PRIOR : Pratiques et perceptions des risques par les habitants riverains de la Vallée de l'Orbiel.

Les ateliers ont été structurés autour des 3 volets de préconisations pressenties à savoir :

- Communication ;
- Interventions de santé publique ;
- Administratifs.

Une réflexion plus générale s'en est suivie après une perspective faite sur le dossier avec la situation de la pollution au chlordécone aux Antilles. Sur la base du verbatim de ces échanges, l'équipe projet sera amenée à réfléchir sur comment faire évoluer les propositions de préconisations qui feront l'objet de la plaquette. Une synthèse sera également établie par le comité.

De nouvelles intervention de la cellule régionale (CR) auront lieu en 2024 pour présenter les résultats de l'étude de mortalité.

5. Présentation de la Direction Santé Environnement Travail (DSET)

Le directeur de la Direction Santé Environnement Travail (DSET) présente l'organisation et les sujets sur lesquels travaillent les équipes de cette direction.

La DSET composée de 4 unités (Surveillance des expositions - Surveillance des pathologies en lien avec l'environnement et le travail - Qualité des milieux de vie et du travail et santé des population – Développement, structuration et partenariat) produit et analyse les données probantes permettant d'objectiver le lien entre l'environnement général ou professionnel et la santé dans un but de protection de la santé publique. Elle met en place les dispositifs de surveillance des expositions, des pathologies et caractérise les impacts sanitaires liés à l'environnement général et professionnel. Elle développe des méthodes permettant d'évaluer les bénéfices sanitaires d'intervention et définit en lien avec les cellules régionales, le cadre d'action de l'Agence à l'échelle des territoires. La DSET s'inscrit clairement dans le développement du plaidoyer dans ses champs d'activité, en lien avec ses partenaires.

6. Date de la prochaine réunion

Vendredi 1^{er} décembre 2023

Pour nous citer : Avis et recommandations. Réunion n° 4 du comité d'experts Santé Environnement Travail (CE SET) du 25 septembre 2023. Saint-Maurice : Santé publique France, 3 p., 2024

Directrice de publication : Caroline Semaille

Date de publication : 11 décembre 2024